



APMM

12 mai 2005

Association des Populations des Montagnes du Monde

50, boulevard Malesherbes 75008 Paris – F - Tel. : +331.42.93.86.60. – Fax : +331.45.22.28.18.

E.mail : c.stanislas@apmm-wmpa.org

2^{ème} Bureau Exécutif APMM du 12-13 mai 2005, à Martigny (Suisse)

Relevé des discussions

(Adopté par le Bureau Exécutif du 6 octobre 2005)

ONT PARTICIPE A CETTE REUNION :

MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF APMM :

- Denis BLAMONT, Chercheur au CNRS, Vice-président APMM (denis.blamont@ujf-grenoble.fr)
- Jacques LARROCHETTE, Maire de Saint-Forgeux (Rhône), Président du Syndicat des Eaux, Trésorier de l'APMM (jacques.larrochette@wanadoo.fr)
- Jean LASSALLE, Député Maire, Président de l'APMM (permanence-jean-lassalle@wanadoo.fr) - ComLourdios@cdg-64.fr
- Gabrielle NANCHEN, Vice-Présidente APMM, Présidente de la Fondation pour le développement durable des montagnes, Suisse (gabrielle.nanchen@netplus.ch)
- Valerio PRIGNACHI, Assessore ai trasporti della provincia di Brescia, Vice-président de l'UNCCEM, Secrétaire Général de l'APMM, Italie (vprignachi@provincia.brescia.it)
- Pierre RÉMY, Vice-président de l'APMM (pierre.remy5@wanadoo.fr)

MEMBRES DU BUREAU PLENIER APMM :

- Frédéric APOLLIN, Directeur des Programmes - Agronomes et Vétérinaires sans frontières (VSF- CICDA) (f.apollin@avsf.org)
- Jean BRIANE, Membre Honoraire du Parlement français, Membre Honoraire des Assemblées Parlementaires de l'UEO et du Conseil de l'Europe (jeanbriane.mhp@wanadoo.fr)
- Michel ROUFFET, Responsable antenne Pyrénées-Sud Massif Central – ODIT France (Observatoire Développement et Ingénierie Touristique) - DEATM (Direction des Etudes et de l'Aménagement Touristique de la Montagne (toulouse.seatm@tourisme.gouv.fr))
- Celeste ZEDDA, Presidente della XXIV Comunita' Montana « Serpeddi » (SARDEGNA, ITALIE) (serped@libero.it - collarino.serped@libero.it)

AEM (Association Européenne des Elus de Montagne)

- Jean Jacques FIX, Délégué Général de l'AEM (dg-aem@wanadoo.fr)

SECRETARIAT GENERAL APMM (Association des Populations des Montagnes du Monde)

- Nicolas KRAUSZ, Directeur Général (n.krausz@apmm-wmpa.org)
- Claudine STANISLAS, Directeur (c.stanislas@apmm-wmpa.org)

INVITES :

FRANCE

- Jean MILESI, Conseiller Général de l'Aveyron, Maire de Melagues (mairie.melagues@wanadoo.fr)
- Louis OURS, Formateur, Moniteur de ski, Accompagnateur en montagne. Ancien Directeur de France Ski de Fond (contact.ours@wanadoo.fr)
- Denis DUCROZ, cinéaste (aducroz@club-internet.fr)

ITALIE

- Massimo CAPPAL, Consigliere, Comune di Sinnai (Sardegna, Italie) – (massimoki@tin.it)
- Renato GIOFFI, rappresentante Comunità Montecrestese (yuri.gioffi@virgilio.it)
- Stefania MUTI, Direction de l'Environnement, région autonome Vallée d'Aoste (s.muti@regione.vda.it)

SUISSE

- Jörg BECK, Chef de projets à la FDDM
- Evelyne BEZAT-GRILLET, Valais Solidaire
- Christophe CLIVAZ, Docteur en Administration publique
- Narcisse CRETTEAND, Président de la Commune d'Isérables, Député au Grand Conseil Valaisan, ancien Président du Groupe des Populations de Montagne du Valais Romand), Administrateur de la Sucrerie d'Antan (narswiss@bluewin.ch, ncrettenand@sucrerieantant.ch)
- Georges DARBELLAY
- Bernard DEBARBIEUX, Professeur à l'Université de Genève (bernard.debarbieux@geo.unige.ch)
- Roger DUBOSSON, Membre du Comité du GPMVR (Groupement des Populations de montagne du Valais Romand).
- Aude JORIS, Conseillère communale
- Eric NANCHEN Directeur de la FDDM (Fondation pour le développement durable des régions de montagne) (fddm@netplus.ch)
- Mathieu PETITE, assistant-doctorant Département de Géographie Université de Genève (mathieu.petite@geo.unige.ch)
- Gilles RUDAZ, Assistant de recherche, Département de géographie, Université de Genève, (gilles.rudaz@geo.unige.ch)
- Vincent TORNAY, assistant doctorant, Département de géographie, Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève (vincent.tornay@geo.unige.ch)
- Laurence VUAGNIAUX, Cheffe de projets à la FDDM (Fondation pour le Développement Durable des Régions de Montagne) (admin.fddm@netplus.ch)
- Jörg WIDER, ancien Directeur du SAB (Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete - Gruppo svizzero per le regioni di montagna - Groupement Suisse pour les Régions de Montagne)

Madame Gabrielle Nanchen, Vice-présidente de l'APMM et Présidente de la Fondation pour le développement durable des régions de montagnes exprime sa satisfaction d'accueillir l'APMM dans le canton du Valais, le plus au sud de la Suisse au sens géographique et socio-économique. L'expérience de ce canton en matière de développement durable, concrétisée notamment par l'adoption récente d'un Agenda 21 cantonal, pourrait bénéficier à l'APMM qui est susceptible en retour de lui faire partager son ouverture en matière de coopération et de solidarité internationales. La Charte de l'APMM représente une vision forte, et le pragmatisme suisse devrait l'aider à se constituer des outils pour ne pas avancer uniquement la tête dans les étoiles. C'est l'objectif des ateliers thématiques organisés autour de questions fondamentales sur l'APMM, le renforcement de sa légitimité et de son efficacité.

Le Président Jean Lassalle remercie l'Etat du Valais, la FDDM (Fondation pour le Développement Durable des régions de Montagne), et le GPMVR (Groupement des Populations de montagne du Valais Romand) pour leur soutien dans l'organisation de cette réunion.

Il rappelle les étapes importantes franchies par l'association depuis sa création il y a à peine quatre ans. Par son accueil ce grand pays où la relation de l'homme à son territoire est si forte marque, selon lui, un soutien important à l'Association en lui ouvrant les portes de l'Europe où son implantation reste à renforcer.

Elle pourra le faire en clarifiant ses objectifs. C'est le but des ateliers de la première journée, dont l'initiative revient à la Suisse, et qui devraient permettre à l'APMM de franchir un pas décisif. C'est un défi que l'APMM a accepté avec enthousiasme et transparence lors de la dernière réunion de son bureau exécutif le 10 mars à Paris, dont le compte-rendu est adopté à l'unanimité (document diffusé, disponible sur demande au secrétariat général).

Les conclusions de ces trois ateliers devraient permettre de dégager des propositions concrètes pour renforcer le réseau de l'APMM en abordant très librement des questions de fond sur ses relations avec les institutions, son organisation et son fonctionnement, sa légitimité et la représentativité de ses acteurs. A l'issue de ces réflexions le Président propose d'avancer dans la préparation de la Conférence ministérielle de 2006 qui devrait permettre à l'APMM de franchir un pas décisif dans la reconnaissance internationale de sa capacité à représenter les populations de montagne. Enfin, en complément du rapport d'activité diffusé ([annexe 2](#)), la présentation des actions thématiques et géographiques conduites par l'APMM au niveau international permettra de poursuivre l'échange avec les membres et les invités dont il salue la participation.

■ PROPOSITIONS POUR LE RENFORCEMENT DU RESEAU APMM (Conclusions des ateliers thématiques du jeudi 12 mai)

Atelier 1 : L'APMM et les Institutions : quels sont les besoins objectifs et subjectifs : Comment percevoir les besoins de la base et comment y répondre? L'APMM doit-elle répondre à des besoins globaux ou locaux? Quelles sont les attentes des institutions oeuvrant dans les zones de montagne?

Conclusions de l'atelier 1 présentées par Gilles Rudaz : Les gens de montagne ont besoin de se faire entendre et n'ont pas toujours la parole. L'APMM est susceptible de constituer ce relais institutionnel actuellement manquant et d'agir comme une « caisse de résonance ». Pour assumer ce rôle de porte parole, reconnu par les montagnards comme à l'extérieur, qui lui permet d'être un parrain des initiatives montagnes, dans le respect de la solidarité vis-à-vis des autres partenaires, l'APMM doit engager des actions médiatiques, notamment auprès du grand public. Pour être à l'écoute l'APMM doit afficher sa plus-value et être plus clairement identifiée comme l'interlocuteur de la montagne dans le monde en évitant la dispersion.

Atelier 2 : L'organisation et le fonctionnement de l'APMM. Ses dispositifs pour quels objectifs ? Comment assurer l'efficacité du fonctionnement de l'APMM? Quelles sont les responsabilités de chacun au sein de l'APMM?

Conclusions de l'atelier 2 présentées par Matthieu Petite : Cet atelier a essentiellement abordé les questions de l'efficacité du fonctionnement de l'association et de son financement.

Pour renforcer sa légitimité et sa crédibilité en Europe, elle doit augmenter le nombre d'adhésions qui sont autant d'actes de foi et dégager des ressources pour le financement de projets qui apparaîtront comme autant de retour pour les cotisations versées par les membres.

Pour améliorer sa lisibilité l'APMM doit davantage et mieux communiquer sur ses objectifs et les politiques qu'elle conduit, mais aussi sur sa structuration.

Si l'APMM doit prendre des positions politiques, elle doit le faire sur des thèmes concrets qui mobilisent les populations en touchant à leur vie quotidienne.

La structure doit demeurer légère pour laisser libre cours aux initiatives locales. Pour se faire elle doit s'appuyer sur les structures existantes pour éviter les doublons, notamment en Europe où la montagne est déjà bien organisée. Il lui faut davantage communiquer sur sa structure qui peut parfois donner l'impression d'être complexe, pour expliquer qu'elle traduit en fait sa richesse et sa pluralité (avec ses 3 collèges notamment).

Atelier 3 : La légitimité de l'APMM et la représentativité des acteurs. Quels sont les acteurs, les membres de l'APMM? (élus, groupements de populations, associations...). Comment justifier leur légitimité? Comment réussir à les intégrer au sein de l'APMM? Comment réussir à imposer la présence de ceux qui n'ont pas de représentation déjà reconnue (les franges socialement ou économiquement marginalisées, les femmes...)?

Conclusions de l'atelier 3 présentées par Laurence Vuagniaux : La structuration en 3 collèges – qui fait la spécificité de l'APMM – renforce la légitimité de ses acteurs et sa propre légitimité qui lui permet d'atteindre et d'entendre les populations elles-mêmes et qui se construit dans le respect de la charte. Pour imposer cette légitimité au niveau international il lui faut accroître sa capacité d'influence en donnant la priorité au développement des APMM locales. Elle y parviendra par une meilleure définition de ses objectifs et en clarifiant l'intérêt d'une adhésion à ceux-ci.

Dans le débat qui a suivi

Frédéric Apollin a insisté sur la nécessité de valoriser l'action locale, les cas où « la caisse de résonance » a précisément fonctionné. Réciproquement l'adhésion à l'APMM donne une caution aux acteurs pour participer au débat local. Si l'APMM doit communiquer sur des actions spectaculaires, elle ne doit pas négliger de le faire sur ces actions locales. Au-delà des adhésions européennes, il lui faut afficher l'adhésion politique de ses membres dans les autres continents pour lui permettre de valoriser un nombre important d'adhérents à travers ceux qui adhèrent aux APMM locales ou régionales.

Pour Michel Rouffet, la montagne est la première visée par la mondialisation (richesses naturelles, culturelles, sociales, quête universelle de sens et de valeurs) ce qui légitime son ambition mondiale. Sa structure doit être souple avec un petit noyau minimum pour coordonner l'action et le développement des structures locales.

Renato Gioffi estime que l'APMM doit se concentrer sur des priorités, comme par exemple le problème de l'eau, pour lequel elle devrait recenser toutes les législations existantes et les mettre à disposition sur son site internet.

Pour Daniel Ducroz, il lui faut réfléchir à comment concilier ses considérations universelles et les contraintes locales pour ne pas rester un beau concept abstrait. Il est de sa responsabilité de donner aux montagnards sur le terrain une porte d'entrée qui soit autre chose que leur seule bonne volonté.

Louis Ours estime que l'APMM ne doit pas simplement concerner la coopération avec les pays en voie de développement mais permettre également aux montagnards européens de s'y retrouver.

En s'appuyant sur la réalité française, et en particulier le désengagement de l'Etat ou le risque de marchandisation, Jean Milesi considère qu'il y a deux problématiques majeures auxquelles l'APMM n'échappe pas : l'identité et le service public. Sa réflexion doit porter sur ces thèmes essentiels pour l'ensemble des populations. Si son contrat d'objectif reste la charte, il lui manque encore un contrat de moyens pour s'affirmer.

Gabrielle Nanchen évoque les problèmes locaux auxquels sont confrontées des communautés comme la sienne (disparition d'abord de l'école, puis de l'épicerie, de la poste, départ des jeunes, transformation en cités dortoirs des villes voisines...). L'APMM peut bénéficier de l'expérience d'autres montagnards du monde qui ont su préserver leur identité et conserver leur fierté, et qui peuvent nous transmettre des valeurs de solidarité et de combativité indispensables pour résister et aller de l'avant.

Pour Valerio Prignachi la légitimité de l'APMM repose sur sa représentation des populations de montagne. Il évoque le cas de petites communautés européennes qui ont perdu leur détermination, leur combativité et leur fierté d'être montagnardes. L'APMM peut contribuer à les restaurer. Elle n'est pas une association de plus, mais est complémentaire aux associations nationales ou européennes existantes. Il évoque la coopération qui se met en place avec le Conseil de l'Europe rencontré le 4 mai ainsi que la nécessité d'intégrer des territoires plus développés comme l'Autriche ou l'Amérique du Nord pour renforcer la représentativité de l'APMM.

Pour Jean Briane l'APMM est une association complexe et peu comparable à d'autres pour lesquelles des interlocuteurs ont pu être clairement identifiés aux niveaux national ou européen. L'extrême diversité des situations qu'elle représente lui confère son caractère novateur. En l'absence de gouvernement « universel » il revient à chacun de faire vivre cette structure ouverte, non figée en se demandant toujours non pas ce que l'APMM peut faire pour chacun de nous, mais ce que chacun de nous peut faire pour elle.

Pour Denis Blamont la dimension humaine doit demeurer la valeur déterminante et non une externalité. Si l'APMM a quelque peu désinvesti l'Europe et se retrouve aujourd'hui face aux organisations existantes, il lui faut organiser ses relations avec celles-ci. Il évoque à ce titre les contacts fructueux établis avec l'UNCCEM (l'association des collectivités de montagne italiennes) dont la représentativité et la légitimité est évidente au sein de l'APMM.

■ ADOPTION DU PROGRAMME GLOBAL DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA MONTAGNE

Pierre Rémy, Vice-président aux affaires générales, présente le projet de pré-maquette et évoque une certaine difficulté à avancer dans le projet qui tient à un certain nombre de raisons, et notamment à son ambition : pour la première fois des gouvernements décideront de mettre la montagne à l'ordre du jour d'une conférence ministérielle. « La montagne, un grand défi pour le 21^{ème} siècle », tel est l'objectif de cet événement majeur pour la montagne qui n'en a pas connu d'aussi importants depuis l'AIM en 2002. L'organisation pour la première fois d'un dialogue entre les gouvernements, les institutions internationales et les populations constitue un enjeu primordial pour leur avenir.

Compte tenu des élections italiennes début 2006, la conférence devra se tenir si possible au plus tard en mars 2006. Etant donnée l'ampleur du projet, sa complexité et le calendrier serré, il devra constituer la priorité de l'association pour les mois à venir. De ce fait la 2^{ème} Assemblée Générale initialement prévue fin 2005 est différée de quelques semaines. Elle précédera la conférence ministérielle et offrira ainsi l'occasion d'en affiner la préparation.

D'ici 3 semaines une maquette aboutie de l'évènement, ainsi qu'un document général sur les politiques de montagne et un plan de communication seront élaborés, sous la responsabilité du Directeur Général, de façon à permettre l'organisation ou la reprise des contacts à organiser impérativement d'ici juin, notamment aux niveaux gouvernementaux. Un avant-projet de déclaration finale (sous la forme d'une recommandation, selon la suggestion de Jean Briane) devra être préparée dans les meilleurs délais de façon à pouvoir présenter les grands thèmes de cette conférence aux gouvernements.

Valerio Prignachi suggère d'associer l'Autriche et d'autres pays en dehors de la France et de l'Italie, en s'appuyant sur le Conseil de l'Europe et la CPLRE. Il annonce l'engagement de l'UNCCEM dans le projet dans le cadre du partenariat global APMM-UNCCEM ([annexe 4](#)) et son intention de démarcher des entreprises italiennes. Il encourage les autres pays à faire de même.

La pré-maquette présentant les objectifs de la conférence, son contenu, ses thèmes et l'agenda de sa préparation est adoptée à l'unanimité ([annexe 1](#)).

■ COMMUNICATION ET CAMPAGNE D'ADHESIONS 2005

La version mise à jour du site internet de l'association est présentée au bureau par le Directeur Général, Nicolas Krausz. Sa mise en ligne à l'adresse existante (www.mountainpeople.org) devrait être imminente.

Le projet de plaquette présentée sera éditée rapidement en intégrant les observations communiquées en séance tant sur la forme (présentation plus professionnelle, réécriture moins institutionnelle) que sur le fond (affirmation de la complémentarité de l'APMM, valorisation du réseau international, clarification sur la structure, etc.). Ce document sous forme d'argumentaire devrait permettre à chacun de communiquer sur l'APMM et d'accompagner la campagne d'adhésion 2005.

A ce propos le Trésorier, Jacques Larrochette, et le Vice-président, Pierre Rémy, et enfin le Président, Jean Lassalle, alertent les membres sur la situation financière encore préoccupante de l'association et l'urgence de trouver des partenaires financiers pour boucler le budget de fonctionnement 2005. Jean Briane évoque sa mobilisation auprès du secrétaire général à la création de l'ANEM pour rencontrer tous les élus concernés et les convaincre de rejoindre l'organisation. La recherche urgente de solutions financières doit être une priorité pour l'association qui – étant donné son caractère international - ne doit pas reposer sur le seul financement français comme c'est le cas actuellement.

Jacques Larrochette invite chaque adhérent à l'APMM à se mobiliser et à accompagner cette campagne d'adhésion à son niveau. Il souligne – conformément au problème évoqué par Claudine Stanislas - l'importance de clarifier et d'élargir la base d'appel des cotisations 2005 en concertation avec les organisations nationales et européennes existantes. Le Président Jean Lassalle indique que cette question sera à l'ordre du jour du prochain groupe de pilotage (31 mai 2005).

■ RENCONTRES REGIONALES ET ACTIONS THEMATIQUES

ASIE : 9-11 avril : Tripuradevi, en Inde.

Denis Blamont rappelle que l'objectif de la réunion était de relancer la dynamique de la rencontre régionale APMM de Yuksam en 2002, à travers un dialogue de proximité et un échange direct, mais également de discuter de la création de l'APMM Inde par la consolidation des réseaux locaux notamment à partir d'un projet structurant comme la valorisation des produits de montagne et d'une réflexion sur les politiques de la montagne et les processus de prise de décision. (Le compte-rendu détaillé de cette réunion figure dans le rapport d'activité).

ANDES : 20-25 septembre : Rencontre andine en Bolivie sur le thème « territoires indiens, autonomies et Etats » (APMM / VSF-CICDA)

Frédéric Apollin, de VSF-CICDA évoque la forte mobilisation des Andins dans un environnement politique instable. L'organisation de ce séminaire s'inscrit dans le débat actuel dans les Andes sur la cohabitation entre les systèmes d'autonomie et les Etats. L'enjeu est d'organiser un échange avec des élus européens invités à venir témoigner de leurs systèmes de gestion territoriale. Cette question s'inscrit dans le calendrier de préparation de la conférence ministérielle de 2006. Le pré-programme de la manifestation figure en [annexe 3](#).

POLITIQUES ET LOIS/ LABEL

L'état d'avancement de ces deux projets est présenté par Michel Rouffet et Denis Blamont (cf. rapport d'activité). Ils offrent l'opportunité de poser de manière pédagogique les problèmes de la montagne. Leur concrétisation est tributaire des partenariats qui pourront être établis (comme avec l'UNCCEM, cf. [annexe 4](#), présentant les échanges intervenus récemment sur le sujet) mais aussi des moyens qui pourront être dégagés.

Leur mise en oeuvre est confiée au Secrétariat Général de l'APMM (Recension des textes en partenariat avec l'UNCCEM pour Politiques et Lois, recherche de moyens financiers pour avancer sur le projet de label, etc.)

■ PROCHAINES REUNIONS

Le Président Lassalle invite tous les participants présents qui le peuvent et le souhaitent à se joindre à la prochaine réunion informelle du GROUPE DE PILOTAGE qui est fixée au :

- **mercredi 15 juin, de 09h00 à 13h00, à Paris (Assemblée Nationale – Résidence St Dominique - 32 rue St Dominique Paris 7^{ème} – salle Mansart – Rez-de-jardin)**

Comme annoncé en début d'année la prochaine réunion du **BUREAU EXECUTIF** reste fixée au **jeudi 6 octobre 2005, de 09h00 à 19h00, à Paris (Assemblée Nationale – Palais Bourbon– 126, rue de l'Université Paris 7^{ème} – 1^{er} Bureau – 1^{er} étage)**

Le calendrier complet des réunions et rendez-vous APMM figure [en annexe 5](#)

ANNEXES :

1. PRE-MAQUETTE DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE 2006
2. RAPPORT D'ACTIVITE APMM (décembre 2004-mai 2005)
3. PRE-PROGRAMME DE LA RENCONTRE ANDINE (Bolivie, septembre 2005)
4. PARTENARIAT APMM-UNCCEM
5. CALENDRIER APMM – Déc. 2004-2005

Proposition d'organisation
d'une conférence ministérielle sur la montagne à Paris en 2006

Projet de pré-maquette (Martigny 12 mai 2005)

La présente note a pour objet de présenter une pré-maquette de la conférence ministérielle (ce terme apparaît plus judicieux que celui de conférence intergouvernementale ou CIG qui est réservé aux rencontres les plus importantes entre gouvernements et autres institutions) qui pourrait se tenir à l'initiative du gouvernement français ou à l'initiative conjointe des gouvernement français et italiens. Il est attendu du Bureau qu'il discute, précise, complète et adopte cette pré-maquette afin que celle-ci soit présentée sans délai aux gouvernements intéressés. Sont examinées à la fin de cette note quelques questions pratiques de préparation.

I – Objectif de la conférence ministérielle – La conférence ministérielle serait lancée à l'initiative du gouvernement français ou – mieux – à l'initiative conjointe de la France et de l'Italie. Cette initiative prendrait ainsi place trois ans après l'année internationale de la montagne et les manifestations qui l'ont marquée dans chacun des pays de montagne et sur le plan régional ou international, notamment le Séminaire de la Commission à Bruxelles, le Sommet de Johannesburg qui a donné naissance au Partenariat international pour le développement durable de la montagne conduit par la FAO, la Rencontre des Populations de Montagne de Quito qui a permis l'adoption d'une Charte des Populations de Montagne, le Sommet de Bichkek qui appelait dans sa déclaration finale à la mise en œuvre de législations spécifiques pour la montagne. Cette conférence aurait donc pour principal objet de relancer ces réflexions et propositions sur l'avenir de la montagne et de sensibiliser davantage les gouvernements et les institutions internationales aux problématiques spécifiques de ces territoires et à une meilleure prise en compte dans leurs politiques et programmes. Elle permettrait ainsi un échange très fructueux et nouveau entre gouvernements sur cette question, plaçant ainsi l'avenir de la montagne et les réponses aux défis que celle-ci doit affronter comme une des problématiques de niveau mondial pour le XXI^{ème} siècle.

II - Problématique - Une telle initiative se justifie avant tout par l'évolution que connaît la montagne. Celle-ci est menacée dans la plus grande partie de la planète de plusieurs dangers mortels : perte de population, migrations, exode et entassement dans des zones urbaines, déstructuration rapide des sociétés ou communautés, utilisation de plus en plus intensive des ressources naturelles, recherche de solutions coûteuses pour une compétition que ne peuvent soutenir ces territoires, appel à des productions dangereuses, ces situations entraînant de plus en plus de conflits pour l'appropriation des ressources ou territoires, pour le contrôle des productions, pour le maintien des identités et autonomies, pour l'accès aux mêmes droits, etc. Pourtant, en regard la montagne est – ou serait - en mesure d'apporter à l'humanité, à la société, à nos contemporains, quelques uns des biens qui sont - ou seront - les plus demandés : ressources naturelles, eau, biodiversité, paysages, espace de liberté, produits de qualité, art de vivre, valeurs de solidarité, cultures, traditions, etc. Gouvernements et populations doivent donc se fixer comme objectif – ambitieux – de maîtriser ensemble l'évolution de la montagne pour progresser vers un développement équitable et durable de ces territoires.

III - Concept de la rencontre – Il est proposé que la conférence ministérielle associe très étroitement à ses travaux d'une part les institutions internationales qui sont très engagées dans les politiques de développement et dans les questions environnementales (Banque mondiale et autres organisations du système des Nations Unies concernées par les problématiques montagnardes) ainsi que celles dont les décisions ont un grand impact sur ces territoires (OMC...) et d'autre part les représentants des populations de montagne. Ce serait ainsi l'occasion d'engager – pour la première fois – sous la responsabilité du gouvernement français, un dialogue entre les trois grands acteurs du développement et de la gestion de l'environnement : les populations de montagne - les gouvernements — les institutions internationales. Ce dialogue n'existe que dans un petit nombre de pays. Il s'agit de l'amorcer, de montrer son utilité et sa fécondité et ainsi de créer les conditions de son extension et de son renouvellement pour chacun des pays. La Conférence doit donc préfigurer ce dialogue. Alors que les populations de montagne sont confrontées à des contraintes considérables, il est évident que les solutions ne peuvent naître que d'un tel dialogue avec ceux qui disposent des véritables moyens d'action. Il est donc proposé que les représentants des populations de montagne puissent s'exprimer librement sur les principales questions soumises à la Conférence ministérielle, qu'ils soient associés à sa préparation, et que la déclaration finale fasse l'objet de consultations de leurs représentants en amont.

IV – Contenu et thèmes – Le thème central pourrait être : « La montagne, un enjeu majeur pour les Etats et la Communauté internationale ».

Si l'objectif politique retenu est bien celui indiqué d'une évolution maîtrisée de ces territoires, un tel objectif ne peut être atteint à l'évidence que par une action puissante de la collectivité publique nationale. C'est d'abord dans le cadre national que se joue l'avenir de la montagne avant de l'être dans le cadre international; mais il faut prendre également en compte que la montagne est aussi un phénomène « régional » puisque les massifs débordent largement des frontières. C'est donc à ces trois niveaux que se décide le destin de la montagne, ce qui conduit à proposer trois entrées pour cette conférence : montagne et politiques nationales, montagne et coopération interrégionale, la montagne, enjeu international multiforme.

1- La montagne et les politiques nationales : quatre thèmes

1. La reconnaissance des droits, le respect des identités, l'insertion dans le processus démocratique des minorités et l'accès aux droits civiques, le renforcement des autonomies
2. Le maintien et la modernisation des activités agricoles et forestières, les politiques foncières structurelles, la valorisation des produits de montagne (qualité, spécificité, protection), la diversification de l'économie, le développement et la maîtrise du tourisme par les populations
3. L'égalité des chances devant le développement, l'accès aux services, les péréquations territoriales et les politiques d'aménagement du territoire
4. La gestion concertée des ressources stratégiques, les retombées locales de leur mise en valeur, la maîtrise de l'utilisation de l'espace, le maintien de la biodiversité,

2- La montagne et les coopérations interrégionales : quatre thèmes

1. La sécurisation des territoires transfrontaliers, le franchissement des frontières, les infrastructures communes pour le transport et les communications.
2. La gestion coopérative internationale de l'eau et des bassins versants
- 3- La gestion concertée des espaces et le maintien de la biodiversité dans les massifs transrégionaux
4. La reconnaissance intergouvernementale et internationale des entités ethniques et culturelles,

3- La montagne, enjeu international politique, économique, environnemental et culturel : quatre thèmes

1. La montagne et les conflits ethniques, culturels et territoriaux : la mise en œuvre de procédures d'arbitrage ou de médiation,
2. Le maintien de cultures montagnardes vivantes et authentiques
3. Montagne et biosphère : pour un programme international spécifique d'appui au maintien et au renouvellement des ressources naturelles stratégiques
4. La montagne dans la compétition économique mondiale : des règles et des outils internationaux adaptés aux contraintes de l'économie de la montagne

V – Déroulement de la conférence

- Dates : mars 2006 ou à défaut novembre 2006 – les mercredi après-midi - jeudi - vendredi de la semaine choisie
- Lieu : Paris
- Dénomination : conférence ministérielle sur la montagne
- Thème central : « La montagne, un enjeu majeur pour les Etats et la Communauté internationale ».
- Sous-titre : « Pour un développement équitable et durable des territoires de montagne »

- Ouverture le mercredi après-midi par le Président de la République française et les ministres des Affaires étrangères des deux puissances invitantes - prise de parole des représentants des gouvernements -
- Jeudi matin : poursuite des débats et prises de parole
- Jeudi après-midi : prise de parole des représentants des populations de montagne
- Vendredi matin : discussion et adoption de la déclaration finale
- Vendredi après-midi : intervention des gouvernements – clôture par le secrétaire général de l'ONU

VI – Conclusions de la Conférence et suites

1- La Conférence devrait se conclure par une « Déclaration finale » par laquelle les gouvernements et institutions seront invités à mettre en pratique les orientations dégagées au cours des débats. En particulier la Conférence devrait inciter les gouvernements à nommer en leur sein un responsable des questions montagne à défaut d'administration particulière et à favoriser l'expression et l'organisation des populations de montagne dans le cadre national.

2- Pour la plupart des pays concernés, la mise en œuvre de ces orientations nécessitera un effort marqué de la collectivité nationale mais aussi une aide extérieure renforcée et ciblée sur les territoires de montagne, l'une et l'autre étant liées. Un appel devrait donc être lancé à renforcer les coopérations bilatérales et multilatérales en direction de ces pays et territoires par un effort accru et une réorientation de moyens.

3- Mission devrait être donnée à un groupe de pays de préparer une charte internationale pour la montagne qui donnera une force et une légitimité accrues à cette démarche en même temps qu'elle précisera le contenu des orientations et engagements.

4- La faisabilité d'un « observatoire international de la montagne » serait mise à l'étude sous la responsabilité de l'APMM.

VII – Préparation

Décision du Bureau du 10 mars 2005 : Constitution d'un groupe de travail composé de Denis Blamont, Jean Bourliaud, Eric Nanchen, Pierre Rémy (sous réserve de disponibilité), un représentant de l'UNCCEM, un représentant de l'Autriche, Espagne, Portugal, de la francophonie, un diplomate de carrière – secrétariat : Nicolas Krausz

Programme de travail :

- finalisation de la maquette
- organisation des démarches auprès des gouvernements français et italien
- organisation des ateliers
- montage du budget de financement

VIII – Démarches déjà engagées

Le Bureau exécutif de l'APMM a pris contact avec le gouvernement français pour lui suggérer de prendre cette initiative d'une conférence ministérielle sur la montagne. Cette démarche – a-t-il été expliqué aux interlocuteurs de l'APMM (Cabinet du Président de la République – Ministre des Affaires Etrangères) est guidée par le souci de sensibiliser directement les gouvernements aux enjeux que représente la montagne et à réfléchir aux solutions qui pourraient prendre place dans le cadre national, régional ou international. Les organisations internationales compétentes seraient évidemment invitées à participer à ces débats et au choix des orientations. La Conférence devrait se conclure par une déclaration commune qui fixerait les principes d'action de la communauté des Etats à l'égard de ces territoires, déclaration qui jetterait ainsi les fondements d'une charte pour un développement équitable et durable de la montagne dont l'élaboration serait engagée.

Les interlocuteurs de l'APMM ont réservé un accueil favorable à cette démarche. Ils ont souhaité qu'une proposition leur soit faite sur le contenu et sur les résultats attendus avant de se prononcer définitivement. L'APMM a souhaité pour sa part que, au reçu de cette proposition plus élaborée, le gouvernement engage très rapidement une consultation de ses partenaires au sein de l'Union européenne et des Etats concernés sur l'opportunité de cette initiative.

IX - L'agenda de préparation

Si l'objectif est mars 2006 pour la tenue de la réunion, il conviendrait de tenir les échéances suivantes :

- finalisation de la maquette : mai 2005
- présentation aux gouvernements : début juin 2005
- décision des gouvernements : septembre 2005
- informations bilatérales officielles et consultations : septembre 2005 – novembre 2005 : Suisse, Autriche et Espagne en Europe, Communauté Andine des Nations en Amérique latine, Inde, Chine, Vietnam, Thaïlande et Japon en Asie, Maroc, Cameroun, Madagascar, Kenya ou Tanzanie pour l'Afrique, ainsi que les institutions internationales compétentes
- invitations officielles : décembre 2005

RAPPORT D'ACTIVITE APMM DEC 2004-MAI 2005
PRESENTE AU BUREAU EXECUTIF APMM DE MARTIGNY, LE 13 MAI 2005

1. PERSPECTIVES DE FINANCEMENT DE L'APMM POUR 2005-2006
2. RENFORCEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION
3. STRUCTURATION DU RESEAU ET RENCONTRES REGIONALES
4. CONFERENCE MINISTERIELLE DE 2006
5. POLITIQUES ET LOIS
6. LABEL MONTAGNE
7. FONDATION MONTAGNES DU MONDE

1. PERSPECTIVES DE FINANCEMENT DE L'APMM POUR 2005-2006

Le Secrétariat général se mobilise fortement dans la recherche de financements afin d'assurer dans la durée la structuration et le fonctionnement du réseau APMM aussi bien au niveau international que national ou régional. Les différents projets portés par l'APMM (CIG, « Politiques et lois », label, coopération décentralisée...) correspondent à cet objectif et servent de supports à la recherche de fonds pour l'APMM dans la mesure où elle en est maître d'œuvre.

Dès le printemps trois séries de démarches sont engagées :

1. Lancement d'une campagne d'adhésion en France élargie à l'Italie et éventuellement d'autres pays européens
2. Poursuite de la recherche active de bailleurs privés et de partenariats français : grandes entreprises, fondations, organisations professionnelles
3. Poursuite de la recherche de partenariats et de subventions auprès des Institutions européennes et mondiales

■ Campagne d'adhésion 2005

Pour mémoire, en juin et juillet 2004, 460 personnes (participants d'Ispoure, parlementaires français de montagne, membres du comité directeur de l'ANEM) ont été sollicitées directement par courrier pour adhérer à l'APMM. 46 adhésions sont parvenues à l'APMM ce qui représente un total de 4 609 €.

L'Europe doit jouer un rôle moteur dans la structuration du réseau des populations de montagne du monde pour permettre de développer concrètement des actions de coopérations et d'échanges avec les populations des pays en voie de développement, au niveau de chacun des trois collèges de l'APMM (élus-collectivités, associations-ONG, individus). Les cotisations des adhérents et membres européens doivent aussi, à terme, pérenniser le financement de la structure internationale.

Le Président Jean Lassalle adressera en mai :

- un appel à cotisation aux adhérents 2004 et aux sympathisants de l'APMM (participants Quito et Ispoure)
- une lettre aux parlementaires de montagne
- une lettre aux associations de montagne à partir du fichier CLAM (Comité de liaison des associations de montagne)
- une lettre aux entreprises agissant spécifiquement dans le domaine de la montagne.

L'opération pourra être reproduite en Italie via l'UNCCEM, et élargie aux députés européens.

Cette campagne d'adhésion a nécessité la mise à jour des instruments de communication (cf. point 2 ci-après).

■ Recherche de bailleurs privés et publics français

Il convient de distinguer deux niveaux de priorité :

- Le financement de la structure internationale de l'APMM qui n'est pas assuré jusqu'à la fin de l'année compte tenu de la nouvelle organisation interne et des actions programmées (réunion de Bureaux, déplacements, communication...)
- Le financement des projets de l'APMM : CIG, « Politiques et lois », label, Observatoire de la Montagne, coopérations décentralisées...

Pour la première catégorie, l'APMM recherche des subventions rapidement mobilisables. Pour la deuxième catégorie, le projet de fondation de l'APMM ou la recherche de partenariats durables semblent plus indiqués. Dans tous les cas, il faut partir du principe que les crédits obtenus sont fongibles en fonction des besoins, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas cloisonnés dans des catégories de dépenses.

Une recension exhaustive des bailleurs privés, mécènes et fondations susceptibles de soutenir l'APMM est en cours sous la responsabilité du Directeur Général. Elle viendra compléter le travail sur le projet de fondation piloté par Jean Dignonnet. Dans l'immédiat, des demandes de rendez-vous ont été adressées à :

- Pierre Gadonneix, Président d'EDF et de la Fondation EDF
- René Carron, Président de Crédit Agricole SA et chargé par le Président de la République de la création de la Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM). Un premier rendez-vous a été organisé en avril avec son collaborateur chargé de la mise en place de la FARM, M. Betbeze.
- Jean-René Fourtou, PDG de Vivendi Universal
- Franck Riboud, PDG de Danone (Evian)
- Etienne Pflimlin, Président de la Fédération du Crédit Mutuel et président du conseil de surveillance du CIC
- Charles Milhaud, Président de la Caisse nationale des Caisses d'Epargne

Dans le même temps, une recherche de partenariats est engagée auprès des grandes organisations professionnelles françaises, notamment dans le domaine agricole : FNSEA, APCA, CNJA...

Des démarches seront également engagées auprès de la DATAR pour une demande de soutien au programme « politiques et lois ».

■ Recherche de soutiens auprès des Institutions européennes et mondiales

Ce sont les démarches les plus lourdes et complexes mais aussi les plus prometteuses financièrement. Un contact direct avec les hauts responsables politiques et administratifs est nécessaire pour éviter les lourdeurs dans le traitement des demandes de subvention.

Par différents biais, l'APMM cherchera à rencontrer notamment :

- Jacques Barrot, commissaire européen aux transports
- Louis Michel, commissaire européen chargé de la coopération et de l'aide humanitaire. Des contacts sont déjà pris au niveau du Parlement Européen et devraient rapidement aboutir à un rendez-vous.
- Danuta Hübner, commissaire européen chargée de la politique régionale et du programme Interreg III
- Le Président du Parlement européen et les groupes politiques des députés européens
- Michel Camdessus, ancien président du FMI
- UNESCO, Banque Mondiale, etc.

2. RENFORCEMENT DES ACTIONS DE COMMUNICATION

L'APMM s'est fixé comme objectif le renforcement de ses actions de communication, qu'elle engage dans le cadre de sa campagne d'adhésion 2005. Une mise à jour des documents de présentation de l'APMM sera jointe aux courriers. Il est donc proposé de maquetter et d'éditer un document en couleur afin de faciliter l'ensemble des démarches de l'APMM dans la recherche d'adhérents et de partenaires. Les coûts de maquettage et d'impression représentent environ 1 000 € TTC pour un quatre pages couleur tiré à 3 000 exemplaires.

Cette démarche de recherche d'adhérents et de militants implique une clarification des « services » que l'APMM entend réserver à ses adhérents directs ou à ses partenaires, au-delà des informations qui seront accessibles et diffusées sur son site Internet et dans sa newsletter. La publication d'un bulletin trimestriel sur les activités de l'APMM avec des papiers de fond de « conseillers scientifiques » et de chercheurs paraît être un minimum. En fonction des ressources financières de l'APMM, un projet de premier numéro sera proposé fin septembre.

Dans le même temps, conformément aux décisions du Bureau du 10 mars, le site Internet de l'APMM (www.mountainpeople.org), en sommeil depuis quelques mois, sera profondément restructuré et réactualisé avec l'ambition de devenir le centre de ressources international des problématiques des populations de montagne et un lieu d'échange d'informations pour nos adhérents et sympathisants. Le devis proposé par la société Laëtis (qui a rénové le site de l'ANEM) s'élève à 6 400 € TTC. La mise à jour du site ainsi que l'envoi de la newsletter mensuelle seront assurés par l'APMM.

► Une proposition de rénovation du site Internet de l'APMM et un projet de newsletter seront présentés au Bureau de Martigny par le Directeur Général de l'APMM, Nicolas Krausz, avec le document de présentation de l'action de l'APMM servant d'argumentaire à la campagne d'adhésion 2005.

3. STRUCTURATION DU RESEAU ET RENCONTRES REGIONALES

■ RENCONTRE REGIONALE APMM EN INDE, TRIPURADEVI, 9-11 AVRIL 2005

La réunion avait pour objectif premier de relancer la dynamique de la rencontre régionale APMM de Yuksam en 2002, c'est-à-dire la création d'un lieu où les gens de montagne pouvaient, eux-mêmes, parler de et faire connaître leurs situations et leurs façons de les envisager et de vouloir y faire face. Les journées ont été

consacrées à l'approche spécifique d'un aspect concret de la vie en montagne et la structuration de l'association. Le premier jour ont été abordés précisément les problèmes inhérents à la commercialisation des produits de montagne et à la spécification de leur origine (cf. point ci-après sur le label) ; le deuxième jour fut consacré à la création de l'APMM Inde. Les discussions du deuxième jour n'auraient jamais pris le tour qu'elles ont pris si elles n'avaient pas été précédées de celles sur la notion de marque, label, appellation, etc.

L'état actuel de l'APMM fut exposé :

- L'initiative APMM Megalaya, après avoir réuni de nombreuses personnes pour les trois collèges, s'est éteinte faute d'action concrète et de relation coordonnée avec l'APMM Inde. Un certain malentendu sur l'opportunité de déclarer officiellement cette APMM a aussi brouillé les rapports entre les gens du Megalaya et les autres. Mais la volonté de renaître est bien présente.
- L'initiative APMM Népal (présentée par Rajendra Pokharel, de FECOFUN) est également dans le creux de la vague pour le même genre de raison, le manque d'un projet précis et d'une identité suffisamment claire et distincte de celle des autres réseaux.

En fait, il semble que, outre ce manque de projets et d'actions précis, nous souffrons ici de la difficulté de faire participer plus activement les membres du premier collège à la vie et à l'organisation des APMM himalayennes : à cette réunion, par exemple, n'étaient présents que des membres des deuxième et troisième collèges. Trois raisons principales à cela :

- la multiplicité des langues et la faible connaissance générale de l'Hindi ou de l'anglais ;
- le fait que les clivages sociaux et économiques les plus puissants traversent les populations à l'intérieur même des "communautés" himalayennes et ne recouvrent pas –ou en une modalité peu visible– comme ailleurs dans le monde la césure plaine-montagne ou ville-campagne.
- De ce fait les élus ne représentent pas vraiment la totalité de la population, en tous cas très peu les secteurs qui intéressent le plus l'APMM (« donner la parole à ceux qui ne l'ont pas »). De plus, ces mêmes élus sont trop souvent pris dans le jeu des partis nationaux et le plus souvent d'une qualité morale légèrement en dehors de nos critères.

Puis furent discutées les différentes étapes pour créer une APMM Inde viable et active.

- Dans un premier temps, il est choisi de consolider les réseaux locaux à partir des personnes déjà impliquées avant de chercher à faire des émules.
- Le fonds de l'action de ces réseaux est bien à la fois une action très concrète (comme celle de la certification) et une réflexion et une action sur les politiques de la montagne et les processus de prise de décision.
- Vu l'extension de l'Himalaya indien et l'impossibilité d'y circuler sans en sortir (voici un oxymore bien spécifique de la montagne !), des APMM propres à chaque état ou chaque groupe d'états concernés seront créés.
- Les "droits d'entrée" et les cotisations ont été discutés et fixés.
- Des réunions propres à chaque APMM seront organisées selon les principes de la présente réunion
- Notamment en Uttar Anchal, où est également décidée l'organisation d'une foire des plantes tinctoriales et médicinales, doublée d'un séminaire de spécialistes de la région himalayenne de ces domaines, avec le projet à court terme de fonder un conservatoire et un centre de recherches et de dissémination dans ces domaines, situé à Tripuradevi (les financements ont déjà été trouvés, puisque proposés par une assistante à la réunion, semble-t-il très impressionnée par la philosophie et les modalités d'action de l'APMM). À ce séminaire pourraient être invités des Himalayens de toute la chaîne, bien sûr, des Européens et des Andins (notamment des villageois du centre de la pomme de terre de la région de Cusco qui s'efforcent de maintenir l'utilisation de plantes tinctoriales et ont émis le souhait d'y être aidés par des informations techniques, notamment).

Le troisième jour fut consacré à une promenade en montagne où des groupes se sont formés pour poursuivre et approfondir les discussions des deux jours précédents et à un déjeuner préparé par les habitants du village de Skyura, de l'ethnie des Chauka. Déjeuner d'une saveur et d'une cordialité profondément émouvantes mais, pour finir, pas étonnantes du tout !

À nouveau, un élan très profond, une grande ferveur ont animé les participants dont la référence au lien spirituel (teinté de ou indépendant de toute religiosité) entre les populations de montagne et leurs territoires est constante et source constamment renouvelée d'action et de projection dans l'avenir.

■ RENCONTRES REGIONALES FRANCE, SEPTEMBRE 2005

Afin de se faire mieux connaître des populations de montagne de France et de promouvoir un lien de solidarité avec les montagnards des pays en voie de développement, l'APMM propose d'organiser des « rencontres régionales France » dont les premières auront lieu dans les trois principaux massifs français (Alpes, Massif Central, Pyrénées).

- **Format** : **Durée** de 3 heures, avec un objectif d'une centaine de participants minimum.
Eventuellement projection d'un documentaire audiovisuel sur un sujet APMM (par exemple documentaire sur la guerre de l'eau en Bolivie diffusé en clôture du Bureau de Martigny).
Les « rencontres régionales de l'APMM France » concernent aussi bien les élus locaux que l'ensemble des acteurs de la montagne : agriculteurs, associations, professionnels du tourisme, commerçants, universitaires, professeurs... C'est pourquoi les invitations devront toucher localement l'équivalent des trois collèges de l'APMM.
- **Contenu** : Un thème particulier peut éventuellement être annoncé lors de ces rencontres (par exemple le tourisme pour la rencontre dans les Alpes). L'objectif de ces rencontres est toutefois de laisser les populations de montagne s'exprimer sur les modes d'organisation solidaire des communautés de montagne aussi bien dans le cadre de la décentralisation qu'au niveau de la coopération internationale.
- **Dérouleur** :
 - Accueil par le maire
 - Présentation rapide de l'APMM par le Président et un membre de chaque collège.
 - Amorçage des débats par un ou deux intervenants étrangers APMM (par exemple un représentant d'Himalaya et un représentant des Andes).
 - Débats avec salle : équilibrer l'expression des trois collèges par un modérateur, représentant local de l'APMM.
- **Modalités pratiques et financières** :
Les frais de réception seront négociés avec les collectivités locales invitées (municipalités et Conseil Général), notamment pour la mise à disposition des salles et la prise en charge des repas ou buffets.
Les déplacements et l'hébergement des intervenants étrangers pourraient être soutenus par le MAE dans la mesure du possible.
L'APMM coordonnera l'organisation globale de la rencontre et notamment la conception du programme et le choix et l'envoi des invitations.
- **Calendrier prévisionnel** :
 - Alpes : Albertville, mi-septembre (avant la réunion de La Paz – 20 au 22 septembre à confirmer)
 - Massif Central : Haute-Loire ou Aveyron (fin septembre)
 - Pyrénées : à fixer en fonction du colloque au Sénat et de la réunion du 3^{ème} Bureau exécutif.
- **Suivi des rencontres régionales** :
 - Le compte-rendu des rencontres sera publié en ligne sur le site Internet de l'APMM accompagné de photos.
 - Ces rencontres seront suivies d'un colloque au Sénat organisé la deuxième semaine d'octobre et dont le thème principal serait « la coopération décentralisée entre territoires de montagne ». Les intervenants APMM pourront s'appuyer sur le bilan des « rencontres régionales » pour témoigner des attentes des populations de montagne et demander un engagement des parlementaires de montagne et un soutien des pouvoirs publics (MAE, coopération...) à l'initiative APMM.
 - L'ensemble de ces rencontres pourra donner lieu à la publication d'une brochure grâce à des partenariats.
 - Une couverture par la presse régionale et nationale sera assurée.

■ RENCONTRE REGIONALE APMM- VQSF/CICDA DANS LES ANDES (BOLIVIE), 20-22 SEPTEMBRE 2005

THEME : TERRITOIRES INDIENS, AUTONOMIES ET ETATS

- Comment interpréter la vision culturelle indigène des territoires, entre Pacifique et Amazonie au niveau de la région andine ? Comment s'inscrivent dans cette vision les demandes locales d'autonomie des populations indigènes ? Quelles sont les dynamiques nationales en rapport avec la reconnaissance des territoires et des autonomies ?
- Quelles sont les possibilités d'articulation entre la territorialité indienne et certaines formes d'autonomie de gestion et l'Etat au niveau central ou décentralisé ? Quelles sont les initiatives déjà existantes dans différents pays ou régions ?
- Dans les Etats nations andins, comment penser l'articulation, les complémentarités et la redistribution équitable des ressources entre zones andines et de vallées, tropicales ou côtières ?

OBJECTIFS DE L'ATELIER :

- Connaître, échanger et mutualiser les initiatives des différents secteurs et pays andins pour la reconnaissance officielle des territoires et peuples indiens (qui ont chacun une identité forte et une vision propre de leur développement), et de formes innovantes d'autonomie.
- Enrichir le débat en Bolivie et dans les pays andins sur les articulations possibles et formes de coopération et complémentarités de fonctions entre cette territorialité indienne et les institutions des Etats républicains, en considérant le cadre de la décentralisation en marche dans les pays andins.

- Connaître et mutualiser des initiatives de construction d'autonomies culturelles et économiques locales dans d'autres régions du monde, de manière concertée et articulée avec les Etats, et plus spécialement en France et d'autres pays européens.
 - Enfin construire des propositions pour la Conférence intergouvernementale de la Montagne que l'APMM organise en 2006.
- Une délégation d'élus des parlements et collectivités territoriales d'Europe sera constituée pour prendre part à cet événement. Cette question sera évoquée à Martigny.

■ AFRIQUE : MISSION APMM AU CAMEROUN, NOVEMBRE-DECEMBRE 2005

Le Bureau Exécutif de l'APMM qui s'est tenu le 10 mars à l'Assemblée nationale à Paris a proposé d'organiser une mission de l'APMM au Cameroun et en Afrique de l'Est d'ici la fin de l'année 2005 en remplacement de la tenue de sa 2ème Assemblée Générale initialement prévue à Yaoundé en décembre 2005.

Cette décision s'explique d'une part par le coût prévisionnel de l'Assemblée Générale, incompatible avec les ressources actuelles de l'APMM en l'absence de confirmation de l'engagement de la partie camerounaise, et d'autre part par la nécessité de conduire un travail approfondi en amont pour identifier les interlocuteurs potentiels de l'APMM dans les pays africains de montagne, hors Cameroun.

C'est pourquoi il a été jugé préférable d'organiser, préalablement à toute démarche d'envergure en Afrique, une mission APMM en Afrique, à partir du Cameroun, pour constituer des relais et identifier les personnes et organisations susceptibles de s'engager dans la démarche de l'APMM dans l'esprit de la Charte des populations de montagne du monde. Le projet a été présenté à Bodelaire Kemajou, Directeur de Mairies Conseils Cameroun, et à la représentante du MINADT, Mme Mfoula, en visite à Paris en avril 2005.

► La constitution de la mission sera discutée à Martigny. Elle pourrait être composée du Président de l'APMM (Jean Lassalle, député), des vice-présidents de l'APMM suisse (Gabrielle Nanchen, présidente de la Fondation pour le développement durable de la montagne) et italien (Valerio Prignachi, vice-président de l'association des communes de montagne italiennes), de l'équipe administrative de l'APMM (Nicolas Krausz, Claudine Stanislas) et des partenaires ONG de l'APMM.

Objectifs de la mission APMM : Conformément à sa vocation et à ses statuts, l'APMM souhaite ainsi développer des réseaux en Afrique dans le but de servir d'interface entre les organisations européennes et internationales (élus, ONG, institutions) et les populations de montagne. Cela peut se faire sur des projets de coopération mais aussi sur des thématiques transversales, par exemple le travail conduit par l'APMM sur le projet d'un label mondial des produits de montagne. La première démarche de l'APMM consiste avant tout à connaître les attentes des populations et à les fédérer au niveau national puis au niveau international dans le réseau APMM où elles trouveront des partenariats concrets. Elles seront également associées à la préparation de la 1ère Conférence intergouvernementale sur la montagne que l'APMM souhaite organiser en partenariat avec le gouvernement français en 2006.

Calendrier de la mission APMM : La mission est prévue pour le mois de novembre ou de décembre 2005 pour une durée d'une quinzaine de jours. Elle débiterait par une rencontre à Yaoundé avec les partenaires camerounais de l'APMM (gouvernement, association des maires du Cameroun, association des élus de montagne du Cameroun, Mairie Conseil...). Elle se poursuivrait par des rencontres locales dans les pays du Rift dont les lieux restent à définir.

Phase préparatoire : dans l'immédiat l'APMM va recenser les associations locales d'élus ou de la société civile ainsi que les ONG qui travaillent en Afrique sur les thématiques APMM et prendre contact avec elles afin d'organiser le déroulement de la mission. Les réunions locales organisées dans le cadre de la mission pourront ainsi être préparées en amont et axées sur des problèmes concrets récurrents en Afrique : eau, commercialisation, éducation, santé, relations au foncier dans le cadre de la décentralisation...

Moyens : L'APMM prendra en charge les déplacements des membres de la mission.

L'accueil et les rencontres régionales seront pris en charge par les partenaires et contacts locaux de l'APMM.

Par ailleurs dans le but de structurer le réseau en Afrique à travers des projets concrets de coopération, l'APMM se mobilise dans la recherche de fonds de soutien. Elle a ainsi déposé un dossier auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'organisation d'une « Rencontre internationale sur la gestion participative et durable de la ressource en eau dans les territoires de montagne du Cameroun ». D'autres pistes sont actuellement explorées.

■ COOPERATION VILLES ANDINES-VILES ALPINES –AVRIL-MAI 2005

La ville de Quito (en Equateur) où l'APMM a tenue sa première Assemblée générale en 2002, réunissant plus de 450 délégués de 47 pays, vient d'exprimer le souhait d'entrer en contact avec des villes alpines françaises dans le but d'engager un partenariat. Quito est le siège de l'Association des Villes de la région Andine, et son maire, Paco Moncayo, est co-président de l'Association Mondiale de Villes. De leur côté les villes alpines, constituées en Association, bénéficient d'une expérience qui fait référence au niveau international. L'APMM a donc été chargée de proposer un programme de travail (identification des thèmes et partenaires)

Vivement intéressée par les premiers contacts locaux avec l'APMM le 20 avril 2005, la Municipalité du district métropolitain de Quito (MDMQ) a décidé de missionner officiellement M. Horacio Sevilla, ambassadeur et conseiller chargé des relations extérieures de la ville de Quito, pour une visite d'une semaine en France afin d'établir les bases de ce partenariat. Avec l'appui financier de l'Ambassade de France en Equateur, il sera accompagné de Jorge Leon (APMM-CEDIME) qui est le responsable avec Pierre Gondard de l'APMM en Equateur.

Du côté français, Grenoble et sa communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole (500 000 habitants), notamment la ville de Fontaine, développent une vraie réflexion sur l'environnement montagnard et intègrent cette dimension dans leurs politiques municipales. Avec Fontaine et Gap, Grenoble est membre de la Communauté de travail des villes des Alpes qui réunit une vingtaine de villes de 6 pays alpins (Autriche, Allemagne, Slovénie, Italie, Suisse, France). Gap joue d'autre part un rôle actif dans la « Communauté d'intérêt des villes des Alpes de l'année » (Gap, Trento, Sonthofen, Chambéry) qui valorise les villes alpines pour leur application de la Convention alpine. Sonthofen, « ville alpine de l'année », va tenir en juillet un colloque sur la gestion des forêts. Cette ouverture sur le réseau européen des villes alpines permet d'envisager dans une deuxième phase du projet un groupement entre des villes andines d'Amérique latine et des villes alpines d'Europe auquel pourraient ultérieurement s'intégrer des villes himalayennes identifiées par l'APMM. Dans l'immédiat, l'APMM propose de créer un « noyau dur » de coopérations et d'échanges bilatéraux entre des villes de l'arc alpin français et des villes de l'arc andin équatorien.

Problématiques proposées

- organisation du tissu urbain en fonction des sites naturels concernés et approches stratégiques des questions techniques d'aménagement urbain liées au milieu physique de la montagne : problèmes de circulation, aménagement des pentes et ravins, maîtrise de l'urbanisation des plaines, gestion des déchets (tri sélectif et traitement des ordures ménagères)...
- gestion des ressources naturelles : gestion de l'eau (adduction d'eau et traitement des eaux usées), gestion des forêts, création et gestion des parcs naturels, qualité de l'air et lutte contre la pollution...
- échanges universitaires : coopérations entre chercheurs et universitaires des villes partenaires sur les problématiques d'aménagement et développement durable de la montagne et les risques urbains spécifiques aux zones de montagne...

Une demande complémentaire a été formulée par la ville de Guaranda (20 000 habitants, chef lieu de province et de département) pour organiser des échanges sur la décentralisation « à la française ». L'Equateur est en effet un Etat historiquement centralisé qui est aujourd'hui confronté à la question de la décentralisation et de l'autonomie des différentes organisations territoriales. L'équivalent équatorien des collectivités territoriales européennes souhaite en effet trouver de nouvelles structures de groupement et clarifier leurs compétences vis-à-vis de l'échelon national. Le modèle français leur semble le plus approprié pour inspirer d'éventuelles réformes ou expérimentations institutionnelles en Equateur. Aussi serait-il opportun d'engager avec les partenaires équatoriens un échange d'expérience et de savoir-faire français dans ce domaine.

Phase préparatoire :

Dernière semaine d'avril : validation par les partenaires français et équatoriens des dates proposées pour la visite : semaine du 13 ou du 27 juin 2005

Première semaine de mai : prise de contacts par l'APMM avec l'ensemble des partenaires français

Mai : échanges Quito-Grenoble-Gap via l'APMM sur les modalités et les contenus du partenariat

Visite officielle (dates en cours de confirmation) :

- Lundi 13 ou 27 juin : arrivée de Horacio Sevilla et Jorge Leon à Paris
- Mardi 14 ou 28 juin : rencontre avec M. Bertrand Delanoë, maire de Paris et Président de Cités Unies et Gouvernements Locaux (CUGL) dont Quito est membre.
- Mercredi 15/29 juin : déjeuner au Sénat à l'invitation du questeur Jean Faure (sénateur de l'Isère) avec Jean Lassalle (député des Pyrénées-Atlantiques, Président de l'APMM), Michel Destot (député-maire de Grenoble), Didier Migaud (député de l'Isère, président de la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole) et Pierre Bernard-Reymond (maire de Gap).

- Mercredi 15 juin/29 : rencontre avec Philippe Pialoux, chef du bureau de la coopération décentralisée du Ministère des Affaires étrangères.
- Jeudi 16 /30 juin : déplacement et rencontres à Grenoble
- Vendredi 17 juin/1^{er} juillet : déplacement et rencontres à Gap
- Dimanche 18 juin/2 juillet : départ pour Quito

4. CONFERENCE MINISTERIELLE DE 2006

Initié par le Bureau Exécutif APMM du 1er juillet 2004 à Paris, dans le cadre des réorientations stratégiques de l'association, le projet de Conférence Intergouvernementale sur la montagne répond à une volonté de donner une nouvelle dimension et efficacité à l'action de l'APMM.

Sur la base du constat que malgré les quelques initiatives de niveau international dont la montagne a fait l'objet depuis plusieurs années (Chapitre 13 de l'Agenda 21 de Rio, Partenariat pour le développement durable de la montagne lancé à Johannesburg, Année internationale de la montagne en 2002 avec les multiples manifestations organisées à cette occasion), force est de constater que malgré ces bonnes paroles et ces bonnes intentions, rien de décisif ne s'est produit : faible sensibilisation des Etats, approche largement limitée à la protection, peu de prise en compte de la montagne par les organisations internationales.

L'objectif de la CIG est double :

- doter la montagne de nouveaux outils (centre d'information, de coopération et d'échange et observatoire international de la montagne)
- sensibiliser beaucoup plus fortement les Etats et la Communauté internationale sur les enjeux que représente la montagne et sur les actions ou politiques à mettre en œuvre

Au second semestre 2004 de nombreuses démarches ont été engagées par le bureau de l'APMM, notamment auprès du gouvernement français (qui a réservé un accueil de principe favorable au projet) pour lui suggérer de prendre l'initiative de réunir une « conférence intergouvernementale sur la montagne » (au niveau ministériel).

Un document d'orientation a été présenté et adopté par le bureau plénier APMM de Turin, en décembre 2004 (cf. PV de Turin).

► Une pré-maquette est présentée au bureau de Martigny.

Débat sur la CIG à la rencontre régionale de Tripuradevi, en Inde (9-11 avril 2005)

En Himalaya, le projet de faire précéder une énième conférence sur la montagne par une assemblée de représentants locaux des populations de montagne en assurerait à coup sûr l'utilité et permettrait d'en espérer raisonnablement une certaine efficacité.

Pour permettre cette efficacité, un moyen serait sans doute que le bureau consulte longtemps à l'avance les APMM régionales en proposant des directions et des domaines de travail, en élaborant déjà une problématique et une formulation des grandes questions ; puis, au vu de leurs réponses, prépare des motions et les renvoie à ces APMM ainsi qu'au plus grand nombre possible de représentants "légitimes" des populations de montagne, qui pourraient ainsi préparer l'assemblée, pendant laquelle ces motions seraient débattues en sessions partielles et, ensuite, discutées, puis adoptées en session plénière. Il serait également nécessaire de permettre l'expression et la discussion de motions non proposées par le bureau de l'APMM.

5. POLITIQUES ET LOIS

Lors de la consultation organisée par la SDC en mai 2003, l'APMM avait proposé « de lancer un partenariat sur la conception et la mise en œuvre de politiques ou programmes spécifiques aux territoires de montagne ». Elle proposait « d'apporter, au niveau de chaque continent ou sous continent, voire dans un stade futur au niveau du pays lui-même, une méthodologie et un appui à tous ceux qui souhaitent engager une réflexion sur ce thème et élaborer des propositions... »

Concrètement elle estimait que l'objectif serait « d'organiser une session de travail dans cinq grandes régions de montagne : Amérique andine – Afrique de l'Est – Asie centrale – Himalaya – Asie du sud-est, ainsi qu'en Europe centrale et orientale – Bassin méditerranéen – Afrique de l'Ouest – Amérique centrale »

Dans l'esprit de l'APMM, ce partenariat était « ouvert à toutes les compétences. L'objectif étant de mobiliser celles-ci, d'où qu'elles viennent : administrations, organisations internationales, ONG, chercheurs, experts (non seulement par les titres mais par l'expérience) ».

L'APMM se félicite que la FAO ait repris cette idée. Il résulte semble-t-il des travaux menés au sein de cette organisation notamment à Cusco que deux directions essentielles seraient données aux travaux du partenariat :

- Recension des textes spécifiques à la montagne
- Organisation de sessions de formation à destination des décideurs

Une réunion à Rome au siège de la FAO, le 11 mai 2005, devrait permettre de finaliser le plan d'action, de définir les rôles de chacun afin de passer à la phase concrète de mise en œuvre.

1- La recension des textes spécifiques à la montagne. Ce travail a déjà été largement engagé de différents côtés. Il s'agirait donc de repartir de ce qui existe et de le compléter. C'est un travail qui pourrait être confié à une personne spécialement engagée pour cette tâche car celle-ci – d'expérience – est très lourde et exige une très bonne connaissance de ce qui se fait en Europe. On peut considérer que c'est un travail de six mois à plein temps.

Toutefois les limites de cette entrée « montagne » pour les pays n'adhérant pas à l'Union européenne et pour les pays en développement est évidente. Pour la plupart de ces pays la problématique essentielle est celle de la décentralisation et – dans ce processus – la prise en compte de la montagne. Il semble donc préférable d'élargir la thématique ou de la redéfinir dans une formulation nouvelle qui pourrait être « Décentralisation et montagne ».

2- Sessions de formation. Dans sa première proposition l'APMM avait suggéré de tenir des sessions régionales au niveau des sous continents. L'expérience qu'elle a acquise depuis la formulation de cette suggestion la conduit à estimer que ce niveau de rencontre – qui est incontournable pour d'autres actions – se révèle très coûteux et limite fortement les possibilités d'accès des éventuels candidats à une telle formation. Aussi la préférence de l'APMM va à des sessions nationales où les coûts peuvent être fortement minimisés et l'audience de telles sessions beaucoup plus large.

Sans doute sera-t-il nécessaire à un certain moment de confronter les expériences et les problématiques des Etats d'une même région, mais cela ne devrait se faire que dans un deuxième temps.

La conduite de ce programme « Politiques et législations », la recherche de financement – avec l'appui et l'engagement de la FAO – la mobilisation de l'expertise (tant pour la recension des lois que pour l'organisation des sessions) et des réseaux dans les pays intéressés, gagneraient à être menées de façon partenariale entre l'APMM et l'UNCCEM. Chacune des deux associations a des contacts privilégiés avec les gouvernements français et italiens et des réseaux complémentaires.

L'APMM a donc proposé à l'UNCCEM (l'association italienne des collectivités de montagne) de définir avec elle les modalités pratiques de ce partenariat.

Afin de construire une forte capacité au sein de l'initiative Politiques et lois, susceptible de devenir un réseau efficace de promotion du développement de politiques et lois spécifiques à la montagne, les membres de l'initiative ont identifié et adopté les activités suivantes :

1. Collecte des accords internationaux existants sur les écosystèmes de montagne
2. Collecte d'informations sur les politiques, législations favorables aux zones de montagne aux niveaux international, national et local, gestion des situations existantes dans les pays membres du partenariat.
3. Promotion et publication de recherches et analyses de données
4. organisation d'ateliers et de formations illustrant des expériences réussies de développement en montagne
5. identification des préoccupations et priorités spécifiques des populations dans les diverses zones de montagne
6. montage d'alliances avec des organisations ou associations partageant les mêmes objectifs et les mêmes valeurs.

Rosa Laura Romeo (FAO), Maria Teresa Pellicori (UNCCEM), Denis Blamont (APMM) et Pier Carlo Sandei (EURAC) coordonnent la mise en œuvre de ces actions. Le site du partenariat montagne <http://www.partenariatmontagne.org> hébergera le partage de documents et d'idées.

PREMIERES ETAPES

Dans la première phase (points 1 et 2), il est vraiment important d'avoir des contributions de tous les membres du partenariat montagne, et en particulier des leaders et membres de l'initiative Politiques et Lois. Ceci permettrait de construire la base de données qui pourrait être utilisée pour atteindre les objectifs susmentionnés. Les besoins portent en particulier sur le recueil d'informations sur :

- les législations nationales existantes incluant la protection de la montagne
- les aides ou mesures fiscales soutenant l'économie montagnarde,
- les actions de promotion et protection des traditions culturelles et sociales dans les zones de montagne.

Références et documents sont à adresser à : Denis.Blamont@ujf-grenoble.fr ; mt.pellicori@uncem.net ; RosaLaura.Romeo@fao.org ; PierCarlo.Sandei@eurac.eu. Merci de votre collaboration.

■ **Débat sur le projet « Politiques et Lois » à la rencontre régionale de Tripuradevi (9-11 avril 2005)**

En Himalaya, comme dans de très nombreuses autres régions, il existe des règles et lois locales de gestion territoriale qui ne sont pas le produit d'une action législative nationale mais issues des pratiques des populations de ces territoires. Il est à ce propos remarquable que la constitution indienne reconnaît ces règles et organisations de la vie publique locale et, même, dans certains cas, permet leur jeu en parallèle avec les –ou même parfois en lieu et place des– lois nationales. Malheureusement, dans de trop nombreux cas, malgré cette reconnaissance constitutionnelle, manquent les décrets d'application ou simplement leur application. Surtout aujourd'hui dans le contexte de la privatisation des ressources naturelles comme l'eau ou les forêts. Il est donc important non seulement de recenser ces lois et règles mais également de les faire connaître et de permettre aux diverses populations de s'épauler les unes les autres pour obtenir leurs mise en œuvre et respect.

Il est tout aussi nécessaire d'organiser le dialogue entre les praticiens ou les connaisseurs de ces lois et règles et les juristes et législateurs nationaux, aux niveaux national et international afin de faire évoluer les législations nationales et internationales. À l'occasion de ces dialogues, qui pourraient se tenir dans le cadre d'ateliers régionaux périodiques, le travail de collation des différentes législations nationales concernant les pouvoirs locaux (lois "Montagne", lois de décentralisation) serait poursuivi et ses résultats seraient publiés sous une forme homogène permettant la mise en regard et la comparaison des textes et, donc, leur éventuel enrichissement mutuel. En fonction du calendrier ces ateliers permettraient de préparer la Conférence Intergouvernementale.

6. LABEL MONTAGNE

Rappelons que la mise en place d'un label international « montagne » résulte d'une décision du bureau plénier de l'APMM de septembre 2003, à Ispoure, qui a mis en place un groupe de travail spécifique. Un document d'orientation et un schéma d'étude ont été avalisés au bureau de juillet 2004 et envoyés pour avis aux APMM régionales en septembre 2004. Le bureau de Turin (en décembre 2004) a confirmé son accord sur cette démarche, mais a constaté qu'on ne pouvait compter sur le simple bénévolat des membres de l'APMM pour le mettre en place et qu'il fallait débloquer des moyens humains donc financiers pour y parvenir.

■ **Réunion du groupe label, le 9 mars 2005, à Paris**

La réunion du groupe Label APMM du 9 mars 2005 (Gilles Anjoran, Denis Blamont, Jean Bourliaud, Eric Nanchen, Louis Ours, Nicolas Krausz, avec la participation du responsable de la coopération internationale au ministère de l'Agriculture, Ludovic LARBODIERE) a permis de vérifier l'accord sur le fond de la demande de labellisation. C'est une démarche très ambitieuse, plurisectorielle et mondiale. Elle a pour but, à la fois une meilleure promotion de l'économie de montagne, mais aussi une reconnaissance des pratiques de vie et de production propres aux montagnes du monde. Elle devrait se traduire par une « marque ombrelle » mondiale déclinée en marques régionales ou de produits. Son élaboration doit être faite avec les populations de montagne et tenir compte des nombreuses démarches de labellisation concernant la montagne, dans l'un ou l'autre des continents ou pays, ou à l'initiative de divers organismes internationaux. Les législations nationales ou internationales seront respectées.

L'APMM s'est d'ailleurs déjà intégrée aux partenariats mis en place par la FAO. Malheureusement on ne semble pas pouvoir obtenir un soutien financier de la FAO, car ses financements viennent des gouvernements. Or le constat a été fait que différents pays dont la France et la Suisse interviennent sur des démarches de label, mais dans le sens de la promotion de démarches expérimentées sur leur sol et vers des pays sélectionnés (Valais Excellence, Maroc, Causase, France, Liban et Maroc). L'APMM peut et doit s'associer à ces démarches.

Parallèlement l'APMM doit appuyer les démarches qui s'amorcent dans les Andes et l'Himalaya. Mais il faut veiller à ce que ces démarches locales ne s'appuient pas sur un label mondial tant que celui-ci n'a pas fait l'objet d'une démarche d'ensemble.

Faut-il pour autant reporter à plus tard une démarche mondiale ? Nous faisons le pari que non et qu'il faut monter un dossier de demande de financement auprès d'autres organismes internationaux comme l'OMC, en faisant valoir le double intérêt de la démarche économique et de développement durable. Ce dossier devrait également s'appuyer sur les associations de consommateurs comme Solidarmarché (commerce équitable) ou l'UFC et autres organismes, qui seront sollicités pour donner l'opinion du marché sur l'image et le produit des montagnes. Certaines priorités pourraient être proposées : par ex labellisation des produits artisanaux (moins étudiés et moins réglementés que les produits agroalimentaires). Enfin devront être

intégrées les actions de coopération décentralisée, menées par les collectivités locales et qui abordent souvent les problèmes de promotion des produits.

D'une façon plus large l'APMM pourrait se donner pour mission de permettre des rencontres entre les collectivités ayant passé des accords de coopération décentralisée avec des pays et régions de montagne étrangères. La mise en place de la Fondation, et l'appui d'entrepreneurs membres de cette Fondation, serait très important pour crédibiliser voire financer cette demande de labellisation.

■ Débat sur le label à Tripuradevi (Inde) – 9-11 avril 2005

En Himalaya, la perspective d'avoir une dénomination, une marque déposée, ou quelque forme qui soit la plus adaptée, désignant, non un processus de fabrication ou un lieu, mais la société qui vit dans ce lieu et sa manière à elle d'incarner les valeurs universelles propres à ce type de lieu, en l'occurrence la montagne, cette perspective semble, une fois formulée, répondre parfaitement à une attente diffuse qui ne savait pas encore selon quelle modalité s'exprimer.

Cela permettrait de démystifier et démythifier la notion de produit de montagne et peut-être de permettre que, si les consommateurs persistent à acheter du rêve, les gens de montagne, eux, n'en vendent pas mais puissent prétendre à vivre, grâce à et à travers leurs activités de productions dans la dignité de la réalité de leur vie, de leurs valeurs et de leur territoire.

Le propriétaire de cette appellation serait bien sûr l'APMM et les critères en seraient l'adhésion à la charte, l'inscription dans un processus tendant vers l'adéquation la plus grande possible à ses valeurs. Cette appellation ne serait bien sûr pas réservée aux seules communautés mais également aux individus qui montreraient non seulement une véritable adhésion à la charte mais également leur inscription dans le tissu social local et leur participation à la vie économique et sociale de leur région. Il ne suffirait donc bien évidemment pas d'adhérer à l'APMM pour avoir le droit de s'en prévaloir. Les APMM locales et régionales seraient les garantes de son utilisation. Rien n'empêcherait par ailleurs les producteurs qui en auraient les moyens de rechercher des certifications techniques spécifiques (agriculture biologique, éco-tourisme, etc.) en attendant que l'APMM soit en mesure de proposer une telle certification avec son propre label à un coût abordable (peut-être personnalisé) pour les plus petits producteurs.

La conclusion la plus intéressante est que, vu les coûts et les contraintes d'une véritable certification, d'une part, et les risques d'exclusion de nombreuses communautés tant par leur faible niveau économique que par leur savoir-faire encore insuffisant, il serait souhaitable de commencer par le dépôt d'une marque (du genre : "Proposé par les gens de Montagne") dont les propriétaires seraient les APMM nationales ou régionales et qui se réfèreraient précisément à la Charte et à ses exigences de rigueur et de volonté d'assurer l'avenir choisi des populations de montagne et de leurs territoires. Il s'agirait d'une déclaration d'intention, de la preuve que les producteurs en question sont dans le processus décrit et impliqué par la Charte. Les spécificités de chaque produit ou activité et le niveau atteint dans les différents domaines (qualité, matières premières, processus de production, insertion dans la vie locale...) seront clairement indiqués sur les étiquettes des produits ou les informations sur les activités. Le droit de se revendiquer de cette marque serait accordé non tant à des produits ou des activités qu'à des producteurs (communautés ou individus), ce qui permettrait de montrer que la démarche est une démarche holistique (ou intégrée) et bien spécifique à l'esprit des gens de montagne.

7. FONDATION « MONTAGNES DU MONDE »

Le projet de fondation figure parmi les cinq priorités adoptées par le Bureau Plénier d'Ispoure, en septembre 2003. Un groupe de travail spécifique créé en 2004 a permis d'organiser la concertation avec un ensemble de partenaires publics et privés et d'avancer dans la formulation d'une proposition qui a été adoptée par le Bureau Plénier de Turin en décembre 2004.

Cette proposition qui figure de façon plus détaillée en annexe du PV de Turin (diffusé à Martigny) rappelle notamment :

- l'objectif de la fondation : promouvoir la Charte de développement équitable et durable des territoires de montagne
- sa mission essentielle : faciliter l'échange et la coopération entre territoires de montagne et l'organisation des populations de montagne pour la mise en œuvre de la Charte.
- Elle présente une estimation des besoins en financement.

Des démarches sont engagées depuis auprès des entreprises ou autres partenaires pour mobiliser les financements. Un délai raisonnable de un an doit être envisagé pour la constitution de la Fondation sous réserve que les partenaires se déclarent. La Fondation n'ayant pas vocation à gérer ces programmes sur le plan technique, il pourrait être créé à ses côtés un « Centre pour l'échange et la coopération en montagne ».

ATELIER REGIONAL - TERRITOIRES INDIENS, AUTONOMIES ET ETATS

PROGRAMME PROVISoire

Coordination :

Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (VSF-CICDA)
APMM, Association des Populations des Montagnes du Monde
CIOEC, CONAMAQ, KAWSAY

Avec l'appui de : L'Ambassade de France en Bolivie, La Délégation de la Coopération Française pour les Pays Andins (Bogotá), Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (VSF-CICDA), APMM, Association des Populations des Montagnes du Monde

Dates : 20 au 22 septembre 2005

3 jours additionnels (optionnels) de visite à la zone Intersalar (23-25 novembre)

Lieu : LA PAZ - BOLIVIE

Justification de l'atelier

L'intégration andine et le fait politique indien aujourd'hui

L'espace andin est riche d'une longue histoire précolombienne qui a vu l'épanouissement de nombreuses cultures et civilisations dont la dernière en date avant la conquête espagnole a laissé son empreinte à l'échelle de la région : l'empire inca. Celui-ci s'est étendu depuis le Chili jusqu'au sud de la Colombie, en organisant une complexe mosaïque de territoires et cultures en espace commun tirant parti de l'extrême diversité géographique et biologique. La conscience de ce passé commun se retrouve toujours présent dans les dynamiques régionales actuelles, notamment pour les pays à forte population et mémoire indigène du cœur de cet espace : Pérou, Bolivie, Equateur, Colombie : c'est **le fait politique indien** devenu protagoniste majeur à l'échelle de la région aujourd'hui. Le partage d'une même langue, l'espagnol, mais aussi de langues amérindiennes parlées sur de larges échelles ainsi que l'imposition de la même religion catholique en favorise l'expression.

L'instabilité des pays andins

C'est le leg de la conquête espagnole (première mondialisation) par la colonie avant que celle-ci ne soit découpée en états nations constituées par les élites créoles sur le modèle démocratique européen puis américain. Celles-ci se sont opposées et déchirées pour le contrôle des ressources naturelles et l'époque contemporaine jusqu'à aujourd'hui en donne toujours l'écho avec des conflits territoriaux non résolus : accès à la mer de la Bolivie face au Chili, qui a repris une importance clé dans le contexte actuel autour de l'exploitation du gaz, fin des conflits territoriaux entre le Pérou et l'Equateur, etc.

Les Andes restent une zone de fracture marquée par des instabilités politiques et sociales constantes, toujours menacées par des crises internes longues et douloureuses : sentier lumineux au Pérou, "La Violencia" en Colombie depuis 50 ans (outre les morts, des millions de réfugiés intérieurs et d'émigrés), la crise vénézuélienne, la menace de guerre civile évitée de peu en Bolivie dans les derniers mois.

Dans ce contexte, les mouvements et groupes indiens revendiquent depuis des années une plus grande considération et le respect de leurs propres cultures, de leurs pratiques et règles de gestion publique et territoriale, finalement une plus grande reconnaissance de leur rôle dans la vie économique et sociale de ces nations. Certains peuples indiens considèrent que ces 500 ans de modèle républicain et démocratique n'ont pas changé en profondeur leur situation, alors que parallèlement, les résultats macro-économiques de ces Etats semblent montrer une croissance économique forte. Dans tous les pays andins, les processus de décentralisation n'ont pas non plus répondu aux nécessités et revendications des mouvements et groupes indiens.

Avec le passage aux politiques ultra libérales dans les années 90, et sous la pression des Etats Unis, on est passé de l'intégration au libre échange à marche forcée : la ZLEA (ALCA), accord et zone de libre échange pour le continent décidé par les Etats Unis devait entrer en vigueur dès 2005. Devant les résistances et depuis surtout l'échec de la Conférence de Cancun, les Etat Unis ont choisi la voie de la négociation bilatérale avec chaque pays indépendamment, pour établir des Traités de Libre Commerce.

Les nouveaux enjeux de la globalisation pour les populations

Une grande majorité de la population n'attend rien de ces accords, vivant en situation de "pauvreté" structurelle, relevant politiquement des seuls programmes de "lutte contre la pauvreté" des organisations internationales. Face à cette dualisation des espaces et des sociétés et aux politiques uniques du système international, les mouvements culturels, sociaux, politiques en arrivent à contester cette démocratie représentative qui a toujours signifié pour eux domination, exclusion et apartheid. Les luttes contemporaines pour la justice sociale, l'insertion économique en témoignent, notamment la période des réformes agraires des années 60 et 70.

Aujourd'hui, dans cette nouvelle phase de globalisation, ce sont les mouvements populaires et indigènes qui sont moteurs et acteurs de résistance face au désengagement des territoires par des états repliés sur les enclaves compétitives à l'échelle internationale. Cette globalisation produit de violentes fractures territoriales notamment dans les Andes où la richesse et la population se concentrent dans les pôles côtiers (Pérou, Equateur), et tropicaux (Bolivie) et laissent à la dérive les espaces de montagne moins compétitifs. Ces espaces essaient d'imposer des systèmes de plus

grande autonomie pour laisser à part ces espaces montagnards considérés comme peu compétitifs et "facteurs de retard".

Au même moment, les opportunités existantes et d'ores et déjà reconnues quant à certaines formes d'autonomies pour des groupes indiens dans les pays andins (cabildos indígenas en Colombie, TCO en Bolivie, etc.) les invitent à renforcer des instances locales et traditionnelles de gestion des territoires pour développer des modes innovants de gestion publique et territoriale et ré-inventer des formes de démocratie locale. Des modèles d'organisation et de développement sont expérimentés, qui partent toujours du territoire et de l'identité comme porteurs de valeurs comme la démocratie participative et le développement durable. Ces initiatives se trouvent parfois en parfaite articulation avec l'Etat, mais aussi dans d'autres cas en rupture avec l'Etat "centralisateur".

En Bolivie par exemple, le recoupage administratif se superpose à des structures historiques et ethniques (suyus, markas, ayllus), et dans certains cas est devenu sources de conflits.

Dans ce contexte à la fois de menace permanente et de retrait de l'état, "la société civile" est au cœur des enjeux dans les Andes. Ces sociétés civiles se réorganisent, se renforcent à la fois pour lutter mais aussi pour redéfinir ce qu'elles veulent. Elles se reconnaissent et se réclament de leurs caractères multi-ethniques, multiculturels, multi-linguistiques pour faire valoir et légitimer d'autres modèles de démocratie et de développement qui soient intégrateurs et non excluants comme cela est trop souvent le cas actuellement.

La problématique des territoires indiens, des autonomies et de leur articulation avec les Etats et leurs institutions devient donc aujourd'hui fondamentale pour penser le futur des équilibres politiques dans les Andes et des formes de développement.

Cette réflexion a été portée par diverses voix et points de vue par des représentants élus indiens des Andes (Sénat, Parlement, Mairies) et des représentants socialement reconnus de mouvements indigènes dans les Assemblées et bureaux de l'Association des populations des montagnes du monde (APMM – Achocalla 2001, Quito 2001, Ispoure 2003, Turin 2004). Créée en 2001, l'APMM regroupe des représentants élus ou socialement reconnus des populations de montagne, des représentants d'organisations de la société civile (parmi lesquelles VSF-CICDA) et des chercheurs et personnes-ressource qui partagent avec ces populations leurs expériences et connaissances. Cette association internationale a défini un objectif central pour son action : **"un développement équitable et durable des populations et territoires de montagne"**. Depuis plus de trois ans, des liens de solidarité, échanges et collaboration se sont tissés entre populations de diverses régions du monde, et en particulier de la région andine qui toutes se reconnaissent entre elles par leur appartenance et leur enracinement culturel et identitaire dans des territoires de montagne.

Ces interrogations ne sont pourtant pas une spécificité andine : le débat existe dans d'autres régions du monde, à commencer par l'Europe. D'où la volonté des organisateurs d'ouvrir cet espace de réflexion en invitant des représentants de la région andine mais également d'Europe, en s'appuyant pour cela sur les réseaux régionaux d'ores et déjà constitués au cours des trois dernières années et de la capacité de convocation de l'APMM.

Organisé par VSF-CICDA en collaboration avec l'APMM, le CONAMAQ, CIOEC et l'ONG bolivienne KAWSAY, et avec le soutien du Ministère français des affaires étrangères, cet atelier s'inscrit dans trois dynamiques parallèles :

- la réflexion aujourd'hui au cœur de l'actualité bolivienne autour de l'Assemblée Constituante en cours de conformation, qui pourrait remodeler les relations entre l'Etat et les différents territoires avec leurs spécificités ;
- les échanges déjà mis en oeuvre grâce à l'APMM par les élus et représentants des mouvements indiens andins au niveau régional sur la reconnaissance de leurs territoires et leur articulation avec les Etats ;
- finalement, la préparation de la Conférence Inter-gouvernementale qu'organisera l'Etat français en 2006 avec l'APMM, et qui permettra que des populations de montagne puissent faire part de leurs propositions au niveau mondial avec leurs gouvernements respectifs.

Les thématiques de l'atelier :

Quelques interrogations majeures seront au coeur de l'atelier :

- Comment interpréter la vision culturelle indigène des territoires, entre Pacifique et Amazonie au niveau de la région andine? Comment s'inscrivent dans cette vision les demandes locales d'autonomie des populations indigènes ? Quelles sont les dynamiques nationales en rapport avec la reconnaissance des territoires et des autonomies ?
- Quelles sont les possibilités d'articulation entre la territorialité indienne et certaines formes d'autonomie de gestion et l'Etat au niveau central ou décentralisé ? Quelles sont les initiatives déjà existantes dans différents pays ou régions?
- Dans les Etats nations andins, comment penser l'articulation, les complémentarités et la redistribution équitable des ressources entre zones andines et de vallée, tropicales ou côtières ?

Objectifs de l'atelier (provisaires)

- Connaître, échanger et mutualiser les initiatives de différents secteurs et pays andins pour la reconnaissance officielle des territoires et peuples indiens (qui ont chacun une identité forte et une vision propre de "leur" développement), et de formes innovantes d'autonomie.
- Enrichir le débat en Bolivie et dans les pays andins sur les articulations possibles et formes de coopération et complémentarité de fonctions entre cette territorialité indienne et les institutions des Etats républicains, en considérant le cadre de la décentralisation en marche dans les pays andins.
- Connaître et mutualiser des initiatives de construction d'autonomies culturelles et économiques locales dans d'autres régions du monde, de manière concertée et articulée avec les Etats, et plus spécialement en France et d'autres pays européens.
- Construire finalement des propositions pour la Conférence inter-gouvernementale de la Montagne (Paris – 2ème semestre 2006)

Une couverture de l'évènement par la presse nationale avant, durant et après l'atelier sera organisée afin de diffuser

Bolivie *	Pérou	Equateur	Colombie	France / Espagne *	Argentine / Chili	Total
31	3	3	3	8	2	50

largement l'existence et la thématique de l'atelier au niveau national.

Participants (liste provisoire)

* inclus : représentations institutionnelles présentes en Bolivie

** personnes externes (APMM, Elus, VSF-CICDA France, INRA, etc.)

- Représentants de l'Assemblée Constituante (si déjà formée)
- Représentants des Ministères boliviens concernés (Ministère des Affaires indiennes, etc.)
- Représentants des mouvements indiens et organisations paysannes des pays andins (Bolivie, Equateur, Pérou, Colombie, Argentine et Chili)
- Représentants élus des Parlements et collectivités territoriales des pays andins (Bolivie, Equateur, Pérou, Colombie) et d'Europe (France, Espagne, etc.)
- Représentants de la CAN, de la CSN, de la Commission Européenne, et d'autres agences de coopération bi et multilatérales (PNUD, SDC/COSUDE, DANIDA, DFID, etc.) et du Ministère français des affaires étrangères.
- Représentants des organisateurs et d'autres agences de recherche et développement européens : IRD France, IBIS Danemark, OXFAM Amérique, etc.

Programme proposé

L'atelier régional aura lieu sur une durée de 2 jours ½.

A la suite de l'atelier, une visite sur la zone Intersalar sera organisée pour les personnes venant d'Europe ou d'autres pays andins.

Programme provisoire :

- Inauguration officielle : à définir
- Responsable Assemblée Constituante
- Ministère des Affaires Indiennes
- CONAMAQ
- APMM

1^{er} groupe d'exposés : Territorialité et culture

2^{ème} groupe d'exposés : Les dynamiques nationales

Puis travaux de groupe (2) sur deux thématiques centrales :

- Relations, articulation et complémentarités Andes, Vallées, Tropiques et Côte : comment concevoir des relations entre ces espaces à partir des autonomies ?
- Autonomies et Etats : quelles inter-relations et complémentarités ?

Exposants potentiels et participants andins / européens :

Colombie : Efrén TARAPUEZ – Sénateur Indien de la République de Colombie : *La complementariedad de los espacios a nivel transversal andino*

Gumer DAMIAN ou Sergio ALVAREZ – Assesseurs du Senador Tarapuez

Marie-Thérèse FIDJI – Fondation *Colombia Nuestra*

Bolivie :

Vicente FLORES – Apu Mallku CONAMAQ

Epifanio PACHECHO – CONAMAQ

Javier ALBO (ou un autre intellectuel bolivien)

Fernando MENDOZA – Assesseur CONAMAQ : El espacio Qollasuyu

Voir participants séminaire "*Indígenas en la política*"

Equateur :

Ricardo ULCUANGO – Député Pachakutik – Président du Parlement Indien

Luis MACAS – Président de la CONAIE (ex Ministre de l'Agriculture)

Paulina PALACIOS

Jorge LEON

Pérou :

A préciser

France / Europe : A définir

Contacts

Agronomes et Vétérinaires sans Frontières

Roberto APARICIO, Agrónomos y Veterinarios sin fronteras Bolivia r.aparicio@avsf.org

Frédéric APOLLIN, Agronomes et Vétérinaires sans frontières France / APMM f.apollin@avsf.org

Michel LAFORGE, Agrónomos y Veterinarios sin fronteras Andes Coordination Régionale Pays Andins m.laforge@avsf.org

**COMPTE-RENDU DES ENTRETIENS
ENTRE LES REPRESENTANTS DE L'UNCEM ET DE L'APMM
Le mardi 3 mai 2005, à Strasbourg**

UNCEM

(Unione Nazionale Comuni Comunità Enti Montani)

- Valerio PRIGNACHI, Vice-président de l'APMM pour l'Europe, Vice Presidente Vicario dell'UNCEM (vprignachi@provincia.brescia.it)
- Maria Teresa PELLICORI, responsable de la communication à l'UNCEM (mt.pellicori@uncem.net)

APMM

- Jean LASSALLE, Député Maire, Président de l'APMM (ComLourdios@cdg-64.fr)
- Nicolas Krausz, Directeur Général de l'APMM (n.krausz@apmm-wmpa.org)

Ce dîner de travail entre l'APMM et l'UNCEM a été organisé par Valerio Prignachi dans l'objectif de faire le point sur le partenariat entre les deux organisations, en amont de la rencontre avec le Conseil de l'Europe organisée également par Valerio Prignachi.

En introduction, Valerio Prignachi fait part de son analyse sur la situation actuelle de l'APMM :

- les activités de l'APMM sont en devenir ;
- il existe différents niveaux de représentation des populations de montagne et donc différents objectifs de développement selon les zones de massifs concernées : les élus représentatifs pour l'Europe, le développement de la démocratie locale pour les pays en voie de développement ;
- le rôle de l'APMM est de marquer la route pour les autres pays dépourvus de structures représentatives comme l'UNCEM ou l'ANEM.

Pour Valerio Prignachi, les relations entre l'APMM et l'UNCEM doivent se structurer autour de projets concrets.

1. Dans l'immédiat il s'agit de prendre contact avec les Ministres des Affaires étrangères français et italien pour définir avec eux un projet de développement durable des territoires de montagne et valorisant notamment les bonnes pratiques des deux pays dans le domaine de la gouvernance territoriale. Ce partenariat devra s'élargir à l'Autriche et à l'Espagne qui sont aujourd'hui absentes du réseau de l'APMM.
2. A travers sa demande de partenariat avec le Conseil de l'Europe, l'APMM pourra aussi s'associer aux projets de l'UNCEM de constituer un réseau euro-méditerranéen : euro-région adriatique avec la Croatie et euro-région méditerranéenne avec l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc).
3. L'APMM pourra aussi s'inspirer des actions de coopération internationale de l'UNCEM notamment en matière de micro-crédits agricoles et coopératifs en Equateur pour s'engager dans des programmes concrets au service des populations de montagne les plus démunies.
4. L'APMM doit réussir ses démarches auprès du Conseil de l'Europe (COE) afin d'obtenir le statut participatif auprès de l'Assemblée parlementaire du COE et le statut d'observateur auprès du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux (CPLRE). L'APMM pourrait ainsi bénéficier de certaines services de la part du COE : possibilité de créer un lien entre le site du COE (disponible dans de nombreuses langues européennes) et celui de l'APMM, possibilité de faire traduire les documents de l'APMM dans les langues du COE...
5. L'APMM et l'UNCEM doivent valoriser le modèle français et italien de gestion de la montagne en s'appuyant sur des cas concrets : bonnes pratiques en matière de transports, de gestion de l'eau, de services publics, de services télématiques, de solidarité entre communautés de montagne.
6. Il insiste sur le rôle du partenariat APMM/UNCEM dans le cadre des programmes de la FAO ce qui permettra d'instaurer un dialogue avec l'ONU. D'où l'importance de développer les partenariats avec la FAO dans le domaine de l'eau avec les exemples français et italiens, dans le domaine de la qualité des produits agricoles de montagne...
7. L'APMM doit ensuite établir des projets par continent sous forme de contrats par grands massifs. Ensuite elle pourra présenter aux autorités de l'ONU non pas une idée mais des initiatives et des expériences concrètes pour lesquelles elle pourra demander un soutien. L'APMM sera alors dans son vrai rôle d'organisation mondiale et dans une approche fondée sur le respect, la valorisation de l'identité et des productions de ces territoires.

Jean Lassalle approuve ces propositions et insiste sur le lien de confiance qui s'est établi entre Valerio Prignachi et lui. Il salue la très grande expérience politique de Valerio Prignachi conjuguée à la poésie et à la passion de la montagne.

Il propose que des liens quotidiens s'instaurent entre l'APMM et l'UNCEM :

- au niveau politique : par la désignation de Valerio Prignachi comme Secrétaire Général de l'APMM lors du prochain Bureau de l'APMM à Martigny,
- au niveau administratif : par la désignation de Maria Teresa Pellicori comme interlocutrice permanente de l'APMM pour l'UNCEM.

Valerio Prignachi accepte la proposition mais indique que le comité exécutif et le président de l'UNCEM doivent d'abord donner leur accord.

Il revient ensuite sur les perspectives de développement des organisations de montagnards. L'UNCEM ne doit pas être qu'un syndicat d'élus mais un véritable promoteur de la montagne en Italie, en Europe et dans le monde. Il faut changer l'Europe de la Montagne en sortant de la mythologie et des clichés (les montagnards sont pauvres, etc.). Il faut repartir de la réalité géographique comme le fait le traité constitutionnel européen. En Italie, en Europe comme dans le monde,

la montagne doit être un sujet de développement et pas un handicap pour ses populations. L'exemple des jeunes dans les Alpes italiennes : leur offrir les mêmes possibilités que ceux de la ville pour qu'ils choisissent de rester sur ces territoires. L'objectif politique des organisations de montagnards est de rechercher et d'obtenir la cohésion sociale et territoriale afin, notamment, de stopper l'exode de ces jeunes.

- Il propose que l'on s'appuie sur toutes les forces vives de la montagne et notamment sur les organisations artisanales italiennes (par exemple, l'Union des artisans italiens dont le président est originaire de Brescia).

- Il propose que l'APMM participe au Séminaire international des activités économiques en montagne qui doit se tenir en juillet au Lac de Côme.

- Il propose que l'APMM fasse une réunion éventuellement dans le cadre de son partenariat avec le COE avec des artisans, des agriculteurs et des petits industriels qui travaillent dans la montagne.

L'APMM doit ainsi devenir un carrefour et une référence pour toutes les associations professionnelles intéressées par la montagne et organiser des réunions de travail et d'échanges pour faire émerger des projets concrets. Des demandes d'adhésion à l'APMM pourront être proposées dans ce cadre stratégique, en Italie, pour faire émerger des modèles de développement et les transférer aux autres continents en les adaptant à leur niveau de développement.

➤ **Programme de travail :**

Valerio Prignachi et Jean Lassalle conviennent ensemble des démarches suivantes :

1. Confirmation de la CIG à Paris avant les élections législatives italiennes, soit au plus tard mars 2006.

La priorité est d'obtenir un partenariat interministériel (mais aussi au niveau des chefs d'Etat) entre la France et l'Italie avant d'engager les démarches auprès d'autres pays. Valerio Prignachi suggère d'appuyer les démarches auprès des autorités françaises en faisant référence à la rencontre ministérielle sur la spécificité des territoires de montagne dans l'UE organisée les 14 et 15 novembre 2003 à Taormine par la Présidence italienne de l'UE. L'initiative italienne montre la pertinence du couple franco-italien comme moteur de la CIG mondiale sur la montagne.

- Valerio Prignachi relance les démarches concernant la CIG auprès du gouvernement italien :

- o Le Ministre des affaires régionales et de la montagne : Enrico La Loggia
- o Le Ministre des affaires étrangères : Gianfranco Fini
- o Le Président du Conseil : Sylvio Berlusconi par l'intermédiaire de son frère Paolo Berlusconi, ami personnel de VP.

- Jean Lassalle relance les démarches concernant la CIG auprès du gouvernement français après le référendum sur la constitution européenne :

- o Le Ministre de l'Equipement, des Transports, du Tourisme, de la Mer et de l'aménagement du territoire : Gilles de Robien
- o Le Ministre des Affaires étrangères : Michel Barnier
- o Le Président de la République : Jacques Chirac

2. Développement du réseau européen de l'APMM :

Valerio Prignachi prends des contacts avec des régions autrichiennes : le Tyrol par le biais de l'ancien maire d'Innsbruck (Alois Lugger) créateur du prix Maximilien Empereur dans le cadre du CCRE, la région de Salzburg et la Carinthie. Il est également question d'entrer en contact avec la Bavière et le Ministre-Président Edmund Stoiber.

3. Démarches auprès des institutions européennes :

Valerio Prignachi écrit à Franco Fratini, commissaire européen italien chargé de la Justice, de la Liberté et de la Sécurité, vice-président de la Commission pour lui présenter l'APMM et peut le rencontrer lors du Sommet de Varsovie du Conseil de l'Europe (16-17 mai). Franco Fratini, ancien ministre italien des affaires régionales et de la montagne, est un ami et un défenseur de la montagne. Ses responsabilités au sein de la Commission européenne tournées vers les pays tiers de l'UE peuvent être un précieux soutien au développement européen du réseau APMM.

Jean Lassalle confirme ses démarches auprès de Jacques Barrot, commissaire européen chargé des Transports et de Louis Michel, commissaire européen chargé de la coopération et du développement.

Il est également convenu d'établir un contact avec Benita Ferrero-Waldner, commissaire européenne autrichienne chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage.

4. Recherche commune de financements pour les projets de l'APMM :

Après avoir présenté à Valerio Prignachi les difficultés budgétaires de l'APMM, Jean Lassalle lui propose d'engager avec l'UNCHEM pour l'Italie une recherche de soutiens financiers pour aider à la réalisation des projets de l'APMM. Valerio Prignachi est d'accord pour chercher à obtenir des financements en Italie pour l'APMM selon les pistes suivantes :

- participation du gouvernement italien pour le financement de la CIG
- participation du gouvernement italien (Ministère des Affaires étrangères) pour le financement de l'initiative « politiques et lois » dans le cadre du partenariat FAO (Jean Lassalle indique qu'une démarche analogue est en cours en France auprès de la DATAR et du Ministère de l'Equipement)
- recherche de financements auprès des institutions européennes (voir plus haut)
- demande de soutien auprès de la Fondation italienne pour la Montagne présidée par Giacomo Santini, ancien député européen.

Il est enfin convenu d'ouvrir l'APMM plus largement aux jeunes en valorisant une approche laïque et terrienne de la montagne et dans le but de montrer que la montagne n'est pas un territoire d'exclusion mais de relation et d'ouverture aux autres.